

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2018\_075**

**Convention entre les syndicats mixtes du bassin versant Tarn-Aveyron**

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Florac, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Paul DUMOUSSEAU par Hubert GRANIER, Bernard POURQUIÉ par Claude ALIBERT, Gérard PRÊTRE par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 04 décembre 2018

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 3
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu la politique de gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin hydrographique Adour-Garonne, pilotée par le comité de bassin, assisté de diverses commissions et notamment de commissions territoriales organisées à l'échelle de sous-bassins hydrographiques et ayant pour mission de proposer au comité de bassin les priorités d'action nécessaires à chaque sous-bassin ;

Vu la disposition A1 du Sdage Adour-Garonne 2016-2021 visant notamment la structuration d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) sur le sous-bassin hydrographique Tarn-Aveyron, auquel appartient le bassin Tarn-amont, dans le but d'assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau ;

Vu l'étude en cours confiée en 2013 par la commission territoriale Tarn-Aveyron au Département du Tarn, projetant la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) à l'échelle du sous-bassin hydrographique Tarn-Aveyron, dont les membres pressentis sont les quatre Départements (81, 82, 12 et 48) et faisant office d'EPTB ;

Considérant l'existence, sur le sous-bassin hydrographique Tarn-Aveyron, de plusieurs syndicats mixtes dont les compétences sont dédiées à la gestion du grand cycle de l'eau et qui œuvrent au quotidien pour la mise en place d'actions opérationnelles sur leur territoire ;

**Approuve** la mise en place d'un conventionnement entre les syndicats mixtes du Tarn-Aveyron dans le but de :

- renforcer l'image du bassin versant Tarn-Aveyron comme une identité territoriale pertinente afin de gérer durablement l'ensemble des sous bassins versants les composant ;
- porter une image politique forte et faire valoir les intérêts et spécificités de ce territoire auprès du comité de bassin Adour-Garonne et de la Région Occitanie ;
- partager des connaissances, des compétences, mutualiser des moyens dans l'objectif de définir des stratégies d'actions ;

**Approuve** le principe de participer aux frais de déplacement des représentants des syndicats du bassin Tarn-Aveyron dans le cadre de leur rencontre avec les parlementaires locaux, le 2 octobre 2018 à Paris, pour les sensibiliser aux difficultés budgétaires de l'agence de l'eau, tout en regrettant que députés et sénateurs n'aient pu se rendre disponibles pour rencontrer les élus sur leur territoire de compétence ;

**Autorise** le président à signer la convention de solidarité ci-annexée et toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Florac, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Jean-Luc AIGOUY**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17/12/2018  
et publié ou notifié  
le 17/12/2018

# CONVENTION DE SOLIDARITÉ SYNDICATS DE BASSIN VERSANT TARN-AVEYRON

## LE TERRITOIRE TARN-AVEYRON



Le bassin Tarn-Aveyron est composé de syndicats mixtes de bassin couvrant en partie l'ensemble du bassin Tarn Aveyron (l'Unité Hydrographique de Référence Aveyron Aval n'est pas organisée en syndicat de bassin versant et celle de Tarn Dourdou Rance comprend deux syndicats) :

- Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère
- Syndicat Mixte de Rivière Tarn
- Syndicat Mixte des Vallées de la Sorgues et du Dourdou
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aveyron Amont
- Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vialar
- Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Amont
- Syndicat Mixte du Tescou Tescounet
- Syndicat de la Vallée du Rance

Entre la Méditerranée et l'Atlantique, sur près de 15 500 km<sup>2</sup>, les bassins Tarn-Aveyron-Agout constituent des territoires ruraux incluant près de 825 000 habitants. L'économie de ces territoires est une économie à dominante rurale, directement tributaire des politiques publiques de l'eau à l'égard de certains domaines d'activités comme

l'hydroélectricité, l'agriculture, le tourisme, l'alimentation en eau potable ou bien la protection des milieux aquatiques.

Par la présence de très nombreux réservoirs (hydroélectriques, mixtes) d'un volume total de 135 Mm<sup>3</sup>/an, l'eau est une ressource indéniable pour le territoire d'un point de vue énergétique, touristique et économique (irrigation, eau potable) qui contribue au développement des bassins versants aval de la Garonne.

En sortie du bassin Tarn-Aveyron, 70 Mm<sup>3</sup>/an sécurisent des pans importants des filières agricoles via l'irrigation, 80 Mm<sup>3</sup>/an alimentent les populations en eau potable dans et hors bassin ainsi que les industries ; le reste constitue la contribution du bassin au fleuve Garonne soit 25% du débit d'étiage à Bordeaux.

La perspective du réchauffement climatique doit, en outre, conduire à repenser globalement l'organisation et la gestion des eaux dans une logique de convergence des enjeux économiques et des objectifs environnementaux, et d'anticipation des déficits en eau et des situations de crise.

## LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE DOIT DONC ÊTRE LE MOTEUR DE CE GRAND TERRITOIRE.

Les syndicats de bassin de ce territoire Tarn-Aveyron s'engagent collectivement dans une stratégie de solidarité territoriale autour de l'eau et des milieux aquatiques.

Cette convention de solidarité territoriale revêt une importance particulière car elle permettra de décliner toutes les étapes d'un processus institutionnel, financier et humain pour parvenir à une véritable gestion intégrée des eaux sur le bassin Tarn Aveyron.

C'est pourquoi, les syndicats de bassin versant souhaitent :

- Renforcer l'image du bassin versant Tarn-Aveyron comme une identité territoriale pertinente afin de gérer durablement l'ensemble des sous bassins versants les composant ;
- Porter une image politique forte et faire valoir les intérêts et spécificités de ce territoire auprès du comité de bassin Adour-Garonne et de la région Occitanie ;
- Être le relai auprès des commissions locales de l'eau et des comités de rivière dans les instances décisionnaires des grands enjeux de ce bassin (GEDRE, Comité de suivi quantitatif étiage, etc.) et défendre les intérêts de ce bassin au sein du bassin Garonne, Orb ou Aude.
- Partager des connaissances, des compétences, mutualiser des moyens dans l'objectif de définir des stratégies d'actions

Cette convention stratégique est une convention « chapeau » qui permettra à toutes les structures signataires au fur et à mesure des besoins qui seront identifiés de s'engager, en fonction de leur intérêt et besoins, dans un partenariat thématique concourant à l'objectif commun identifié ici : « La gestion solidaire de l'eau et des milieux aquatiques ».

Dans une stratégie de mutualisation des coûts et de l'efficacité des projets, les syndicats s'engagent à mettre en place un réseau Tarn-Aveyron et à proposer/solliciter ce réseau en fonction des besoins.

Il peut s'agir :

- D'acquisition ou mutualisation de logiciels, ou de matériels...
- Réalisation d'études globales, ou territoriales
- Retours d'expériences...
- ....

A titre d'exemple une convention de partenariat concernant la gestion des données informatiques, sur la base du travail déjà engagé sur cette thématique par 4 des syndicats signataires, est en préparation.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 17/12/2018